



Krav Maga Lyon Association loi 1901 Affiliée à la FEKM  
23 rue Louis Jasseron , 69003 Lyon Tel : 06 79 61 28 82

NOM

Prénom

## INSCRIPTION

SAISON 2009 / 2010

### \* Je soussigné \_\_\_\_\_

- Demande mon inscription personnelle  
 Demande l'inscription de mon fils, ma fille (16 ans minimum)  
Aux cours de KravMaga

Renseignements sur l'adhérent

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Téléphone

Fixe : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence

Mobile : \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 19\_\_\_\_

\* J'accepte de payer une cotisation annuelle de 372 €  348 €

J'accepte de payer la licence FFKDA (+ passeport FEKM pour les nouveaux) au prix de 57€ (47€ pour les anciens).

Je prends note que l'école est fermée en juillet et août, pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance (voir au dos).

Je prends note que seuls les dossiers complets seront acceptés.

Ancien <input type="checkbox"/>
Grade : _____
Depuis le : / /

### Accès aux 2 salles

TARIF NORMAL 372 €

TARIF REDUIT 348 €

(Sur justificatif)  
Police, armée,  
étudiants,  
chômeurs

REMETTEZ VOTRE DOSSIER COMPLET DANS UNE ENVELOPPE, CONTENANT :

- Cette fiche d'inscription
  - 2 photos d'identités (1 photo pour les anciens)
  - 2 enveloppes timbrées format A5 à votre nom et adresse (2 timbres sur chaque enveloppe)
  - 1 Certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav Maga (pour les anciens également)
  - La page 7 du livret du licencié FFKDA que l'on vous a remis (page n°7 remplie et signée)
  - Le chèque de licence (séparé) de 57€ ( ou 47€ si ancien) à l'ordre de Krav Maga Lyon
  - Le règlement de la cotisation en \_\_\_\_\_\*chèque(s) à l'ordre de Krav Maga Lyon
- \* Si vous payez en plusieurs chèques (4 max), veuillez à noter la date du jour sur tous les chèques. Chèques débités le 15 de chaque mois.

A Lyon, le ...../...../20..... Signature + mention « lu et approuvé »

## **Code Moral de la F.E.K.M.**

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- \* D'honnêteté
- \* De non agressivité
- \* D'humilité
- \* De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs, et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav maga exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.  
Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

## **Règlement intérieur de l'AKML** **16/08/2003**

**Article 1** : L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Krav Maga Lyon

**Article 2** : Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif.

**Article 3** : L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

**Article 4** : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.

**Article 5** : Les baskettes ou les chaussures de villes sont interdites sur les tatamis où seules sont autorisés les croumirs ou chaussons spécifiques adaptés aux tatamis. Il est interdit de fumer à l'intérieur. Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

**Article 6** : L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la FEKM écrit ci-dessus.

**Article 7** : L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

**Article 8** : L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de la FEKM, ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

**Le président**



